rue du Bois-Pain, 22, dans une voiture de louage convoyée par la patron.

Les dégâts matériels occasionnés par cet accident s'élèvent à 500 francs environ. La voiture automobile a passablement souffert. L'event-rain curieux est fortement endommagé.

Étant donné le nombre assez assez grandissant des voitures automobiles qui actuellement nos rues, parfois à des allures folles, la sécurité publique est sérieusement menacée.

Il ne suffit même plus de se trouver sa devant d'une automobile pour être renversé et laminé.

Une simple circonstance fortuite, un dérapage sur les rails du tramway, la direction d'une auto n'obéissant pas, comme c'était le cas hier, et les plus graves conséquences peuvent en résulter.

Si des consommateurs étaient venus à entrer où à sortir de la Chaise d'or à ce moment précis de M. Tiberghien se jetait sur la façade, ils eussent dû mal arrangés sans aucun doute.

La tentative de viol de Waziers

L'inculpé nie

Nous avons relaté la tentative de viol dont fut victime samedi soir, la jeune Marthe Delangha.

Sur mandat d'arrêt du parquet de Douai, l'auteur présumé de cet attentat, Edouard Gerrie, âgé de 28 ans, ouvrier mineur, né à Carmaux et habitant route de Lille, a été écroué à la prison de Saint-Venant où M. le juge d'instruction est allé l'interroger. Il nie énergiquement.

ÉCRASÉ SOUS UN MUR

à Denain

Mercredi soir, vers 5 heures, après le coupe du matin finie, une cage de bassa d'étage (dite canard), descendait dans le puits de la fosse Renard, lorsqu'arrivée à destination, la benne arrêta sur les taquets. Les ouvriers se mirent à la besogne, la benne allait être vidée, quand un pan de mur se détache du puits de l'accrochage et vint ensevelir M. Ernest Trivière, âgé de 37 ans, chargeur à l'accrochage. Ses camarades se portèrent à son secours, mais le malheureux avait un bras cassé, la poitrine et la côté écrasée.

La défaut, qui demeure quartier Orléans, laisse une veuve et trois fillettes en bas âge.

ENFANT ÉBOUILLANTÉE

à Fourmies

La jeune Léonie Boulnois, âgée de 5 ans, dont le père est fileur et habite rue du Palais, au nourrice chez sa tante Mme Gielas, demeurant au quartier de la Parisienne, se chauffait près du poêle sur lequel se trouvait une casserole d'eau bouillante destinée à faire du café, quand l'enfant touche imprudemment la manche du récipient.

Celui-ci se renverse et l'eau brûla très profondément la pauvre petite aux cuisses et au bas ventre.

Les brûlures étaient telles, que malgré les soins empressés de M. le docteur Dumas, la pauvre fillette mourait dans la nuit de mercredi à jeudi.

L'affliction de ses parents est inénarrable.

Hautmontoise arrêtée à Paris

POUR INFANTICIDE

On s'entretient beaucoup ici de l'arrestation d'une jeune fille d'Hautmont, M. C., qui est inculpée d'infanticide.

Elle a été arrêtée samedi dans le matinée et le crime avait été commis trois jours auparavant en n° 27 de la rue de Chabrol.

C'est là qu'elle tua, découpa en morceaux et tente de brûler l'enfant qu'elle venait de mettre en monde; et comme elle ne réussissait pas à faire disparaître les traces de son crime, elle jeta les débris dans les water-closets du 5e étage de l'immeuble, tant les jambes qui furent retrouvées par la commissaire de police dans le poche d'un jupon, suspendu à un porte-manteau de la chambre de la jeune fille.

M. C... était arrivée à Paris depuis une quinzaine de jours, venant de Beauvais et s'était installée chez une de ses amies Mlle A. H... également d'Hautmont.

Elle nie énergiquement, prétendant être encore vierge, mais l'examen du médecin légiste a démontré qu'elle était récemment accouchée ; elle a en conséquence été transportée à l'hôpital Lariboisière, où elle a été tenue à la disposition de la justice.

M. C. appartient à une excellente famille qui est dans la désolation.

On ne peut attribuer cet acte qu'à un dévangement cérébral.

Les amours du garde-champêtre

A DUNKERQUE

Epouse infidèle — Coup de couteau

Depuis quelque temps, M. Charles Lecique, plaisonnier, soupçonnait sa femme d'avoir des relations intimes avec le garde-champêtre Devinck. Avant-hier, pris de pressentiment, il se rendit de bonne heure chez lui, mais la maison était vide.

Lecique qui avait une double clef s'y installa et referma la porte.

Peu après sa femme revint et, sans s'apercevoir de la présence de son mari, alla allumer la lampe et se mit à lire une lettre.

Lecique se précipite sur sa femme, lui arracha la lettre et la lut. Il s'agissait d'un rendez-vous que Devinck donnait à sa femme.

Celle-ci nia, et prétendit que la lettre était destinée à une voisine. Juste à ce moment, la voisine arrive et conteste la fait.

Furieux, Lecique saisit un couteau et en porte un violent coup à son épouse qui, assez grièvement blessée, s'est entaie chez la pharmacien de la place Clère.

Elle dut ensuite recevoir les soins d'un médecin. M. Lecique s'est constitué prisonnier au bureau de M. Dupré, commissaire de police, mais il a été laissé en liberté.

Lecique, qui a été conduit au Parquet, a montré la lettre de Devinck. Cette lettre ne laisse aucun doute sur les relations coupables qui existaient entre sa femme et le garde-champêtre.

Grave affaire d'avortement

A MALO LES BAINS

La lettre de Lille révélatrice — Faiseuse d'anges arrêtée — Arrestation probable de dix personnes

Une affaire qui est appelée à un grand retentissement vient de se produire à Malo-les-Bains, près de Dunkerque.

Avenue Faidherbe, habite la femme Brésm née Marie Salomé, âgée de 42 ans. Depuis longtemps déjà les bruits couraient que cette femme était une faiseuse d'anges.

Ces jours derniers, la femme Brésm recevait de Lille une lettre dans laquelle on demandait son intervention pour une opération coupable.

La femme Brésm demande alors à une de ses voisines de répondre à cette lettre, mais cette dernière refuse.

La police est connaissance de cette nouvelle et une sérieuse enquête est ouverte.

M. le commissaire de Rosendaël, chargé de suivre de police de Malo, est bientôt la certitude de la culpabilité de la femme Brésm.

C'est ainsi qu'il reçut la déclaration d'une fille Julie-Marie Renaux, âgée de 29 ans, qui déclara que cette femme l'avait débarrassée d'un bébé d'environ six mois. Une femme Verleyn fut ensuite convaincue d'avoir fait avorter sa fille Julienne qui est un peu faible d'esprit.

D'autres faits encore été révélés et jusqu'à présent on croit qu'une dizaine de femmes et jeunes filles seront compromises dans cette triste affaire, qui est l'objet de toutes les conversations à Malo.

La femme Brésm fut interrogée par M. le commissaire, mais elle nie tout et qu'on lui reproche et alla cet même l'aplomb de dire qu'elle ne connaissait pas les gens qui l'accusaient. Elle ne les avait même jamais vu ! Cette femme fut aussitôt mise en état d'arrestation et elle a été conduite hier matin, à 10 heures, au Parquet.

Au cours d'une perquisition faite à son domicile, on a trouvé une série d'aiguilles à crochets qui lui servaient pour ces terribles opérations.

Ces crochets ont été saisis et déposés au greffe du tribunal.

La femme Brésm a été maintenue à la disposition du Parquet.

Une dizaine d'arrestations sont imminentes. Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

Jeune fille qui s'empoisonne

A SAINT-QUENTIN (Aisne)

Mardi matin, une jeune fille de 21 ans, Mlle Lucas Victoria, recommodeuse, s'est empoisonnée dans sa chambre, rue Jean-de-Cauizincourt, 78, chez Mme Régent.

Sur une table placée au milieu de la chambre se trouvaient deux fioles vides, l'une ayant contenu de la teinture d'iode et l'autre du phénol. Près de ces fioles était placé un verre contenant encore quelques gouttes du mélange de ces deux poisons que le malheureux avait absorbé.

Quatre lettres ouvertes étaient adressées, l'une à ses parents, deux à des amies, et la quatrième à M. le Procureur de la République, dans lesquelles elle déclarait, sans expliquer ses raisons, que, lasse de la vie, elle se donnait la mort.

ÉCRASÉ EN GARE

Mardi matin, M. Camille Cnel, 43 ans, voyageur en chapellerie, demeurant à Paris, 3, rue de Bellort, se disposait à prendre le train en partance pour Vernier, Amiens et Boulogne-sur-Mer. En traversant les voies imprudemment il trébuche dans le fil de fer qui s'allonge au ras du sol et fut tamponné et traîné par l'express jusqu'à l'arrêt complet du train, c'est-à-dire sur un espace de 20 mètres environ. La tête fut complètement écrasée et le corps couvert de plaies.

HORS RÉGION

Oise

Infanticide à Hannaches

Une servante, Louise-Marie Dubos, a jeté son enfant dans la fosse à la purin de la ferme de son maître, M. Dochesnoy, à Hannaches près Beauvais, parce qu'elle croyait, c'est-elle dit, que sa petite fille était morte.

UN INCIDENT AU SÉNAT

Paris, 12 janvier.

Durant les scrutins qui eurent lieu au Sénat pour la nomination des membres du bureau, les sénateurs étaient très nombreux dans les couloirs. Un incident assez vif s'est produit entre MM. Vallé et Clémenceau.

On a pu remarquer les articles récents de l'*Aurore*, où M. Clémenceau accuse le gouvernement de faire espionner les membres du Parlement.

Le sénateur du Var, ayant aperçu le garde des sceaux, lui reproche en termes très vifs les « mouchardages » dont il avait lieu de se plaindre. Il déclare que du temps de Gambetta et de Ferry, dont il avait parfois violemment combattu la politique, il n'avait jamais été l'objet de semblables procédés. M. Vallé répondit qu'il ne méritait aucun reproche de ce genre; mais la conversation s'envenimait et plusieurs sénateurs durent s'interposer pour y mettre fin.

Ajoutons qu'on avait fait courir le bruit qu'un incident analogue s'était produit entre M. Combes et M. Clémenceau. Le fait n'est cependant pas confirmé.

Parti radical et radical socialiste

Paris, 12 janvier.

Dans sa séance d'hier, le Comité Exécutif du parti radical et radical socialiste, a voté le motion suivante :

« Le Comité exécutif du Parti radical et radical socialiste, résolu à défendre les fonctionnaires républicains contre les attaques réactionnaires, regrette que des mesures de rigueur aient été prises contre des instituteurs de Meurthe-et-Moselle qui s'étaient bornés à exprimer leur sympathie au professeur Thalamas et qu'une atteinte ait été ainsi portée aux droits civiques et à la liberté professionnelle des membres du corps enseignant.

LA VIE POLITIQUE

Le cabinet de M. Doumer

Paris, 12 janvier.

M. Doumer, président de la Chambre, a choisi pour chef de son cabinet, M. André Lichtenberger, sous-directeur du Musée social, et pour chef de son secrétariat particulier, le docteur Jelie.

Le colonel Nicolas, commandant supérieur des troupes de Crète, a été désigné par M. Doumer pour occuper les fonctions de commandant militaire de la Chambre.

Le séance de demain

Paris, 12 janvier.

La Chambre discutera demain l'interpellation de M. Lhopiteau. On s'attend à de très vifs incidents.

Les ministériels escomptent une victoire pour le gouvernement qui obtiendrait 30 voix de majorité environ. D'autres estiment que le ministère démissionnera si après la vote de l'ordre du jour de confiance.

Les délégations du Président du Conseil seront très brèves et très énergiques, il ne se retranchera derrière aucune ambiguïté et n'abandonnera aucun article de son programme.

Les orateurs inscrits

Paris, 12 janvier.

Les orateurs inscrits pour prendre part à la discussion de M. Lhopiteau sont : MM. Audiffred, Zévaès, Lafon, Dansse, Gérault-Richard, Fresnoy, Dejeante, Hubbert, Sembat, Dermoy, Veillant et Vaillé.

L'incident de Hull

Paris, 12 janvier.

La commission internationale d'enquête, a terminé ses séances dans l'après-midi, la rédaction de son règlement de procédure.

Le président a remercié ensuite, en son nom des commissaires, la très honorable sir Edward Ery et le baron Taube de leur très précieux concours et de leur excellent esprit de conciliation qui a permis de mener à bien rapidement un travail délicat.

Ces exposés seront lus dans la première séance publique qui aura lieu le jeudi 19 janvier à 3 heures de l'après-midi, au Ministère des Affaires étrangères.

Après cette séance d'ouverture, la Commission s'ajournera à nouveau jusqu'à l'audition des témoins, qui ne pourra avoir lieu que la semaine suivante.

Les copies d'autres seront délivrées à partir de lundi prochain.

NOUVELLES DIVERSES

Le sloop « Phoenix »

Paris, 12 janvier.

Le consul de France à Londres a télégraphié au ministre de la marine que l'équipage du sloop *Phenix*, n° 931, de Dunkerque, coulé près de Lowestoft, a été entièrement sauvé par un bateau de pêche anglais.

A la Légion d'Honneur

Paris, 12 janvier.

On annonce que le conseil de l'ordre de la Légion d'Honneur, dans une séance tenu ce matin, s'est prononcé à l'unanimité pour la radiation de M. Begnicourt, ancien officier, auteur de fiches concernant les officiers de Saint-Quentin et de la région de l'Aisne. A la grande chancellerie on se retranche derrière le secret professionnel pour donner des détails sur la discussion du conseil.

Le « Kléber »

Toulon, 12 janvier.

Le croiseur *Kléber* venant du Maroc est mouillé sur rade. Il a effectué une bonne traversée.

Contre-maître coupeuse

Brest, 12 janvier.

Cinq cents ouvriers du port de guerre ont attendu à la sortie du travail le surveillant Bedel, détaché aux travaux d'achèvement du cuirassé « République » et qui dans la journée avait fait des observations à quelques-uns d'entre eux relativement au service.

Les ouvriers ont coupé le contre-maître l'ont chassé de deux maisons où il s'était réfugié et l'ont contraint à marcher devant eux dans les rues.

Les sapeurs pompiers

Brest, 12 janvier.

Les sapeurs-pompiers de Brest ont été à la gare attendre M. Gondo, adjoint au maire, qui a été acquitté par la cour d'assises du Finistère. Il était poursuivi pour diffamation envers le capitaine Aymé.

MOUVEMENT SOCIAL

Dans le bassin de la Ruhr

Berlin, 12 janvier.

Suivant une dépêche d'Essen au *Berliner Tageblatt*, les délégués mineurs du bassin de la Ruhr ont pris la résolution d'exposer leur grielle au syndicat minier en demandant une réponse immédiate.

Lundi les délégués examineront la question de savoir si le grève générale doit être déclarée.

La grève de Bakou

St-Pétersbourg, 12 janvier.

Les désordres de Bakou sont considérés comme terminés. La reprise du travail est attendue incessamment. Une grande quantité de pétrole a brûlé pendant la grève.

LA GUERRE

A PORT-ARTHUR

Paris 12 janvier.

La légation du Japon communique la note suivante :

Tokio, 12 janvier.

Le général Nogi a donné l'énumération suivante des pertes ennemies à Port-Arthur :

Forts permanents 59 ; canons 546, dont 54 de gros calibre, 119 de calibre moyen, 343 de petit calibre ; 82.666 boulets ; 30.000 kilos de munitions de guerre ; carabines 35.252 ; chevaux 1.920 ; vaisseaux de guerre 4 (le *Sévastopol* a été coulé) ; croiseurs 2 ; destroyers 14 ; steamers 10, et, en outre, 35 petits steamers.

HORS DE FRANCE

Construction de navires

Constantinople, 12 janvier.

Le gouvernement ottoman a passé avec un établissement français un contrat pour la construction de quatre contre-torpilleurs de la vitesse de 28 nœuds. Le prix de chacun a été fixé à 22.500 livres turques. Le contrat a été signé hier au ministère de la marine.

Le Parlement de Transvaal

Prétoria, 12 janvier.

La séance finale du Conseil législatif sera ouverte vers la fin de juin ; on votera le budget et le Parlement sera alors dissous. Les élections générales auront lieu ensuite et l'on pense que le nouveau Parlement se réunira en octobre.

BOURSE DE BRUXELLES

Fonds d'Etat. — Bruxelles 1866 3 1/2 p. c. à primes, 107.75 c/o — Bruxelles 1903 3 1/2 p. c. à primes, 103.75 c/o — Bruxelles-Maritime 1897 3 p. c. à primes, 86.631 /2.

Charbonnages. — Andersinne 570.00 — Arsimont 500.00 — Berwinsart 410.00 — Bois d'Avroy 635.00 — Borinage-Central 516.00 — Charbonnages belges 470.00 — Chevalières 1350.00 — Courcelles-Nord 1781.00 — Concordia 1362.50 — Couchant de Flénu 162 50 — Espérance-Bonne Fortune 650.00 — Gouffre 1242.50 — Grand-Buisson 620.00 — Grande Machine à feu 2675.00 — Horion 1060.00 — H.-U. Cheratoi 191.00 — Marchienne 700.00 — Mariemont 1903.00 — Noël-Sart-Culpart 1362.50 — Nord de Charleroi 2075.00 — Réunis de Charleroi 1238.00 — Sacré-Madame 3500.00 — Trieux-Kessin 740.00.

Aciéries. — Baume Jonges et laminoire 92.50 — Marcinelle 284.00 — Sambre-et-Moselle 267.00 — Sarrebruck 2075.00.

Zinc. — Asturienne des Mines 1590.00.

NOS FEUILLETONS

Nos lecteurs trouveront à la 3e page le suite de notre feuilleton « L'Homme aux nom ».

ROUBAIX

Vol d'une fourrure

Mercredi soir, vers huit heures trois quarts un audacieux malfaiteur resté inconnu s'est introduit dans les magasins de mercerie que tient Mme Irma Pringalle, 8, rue de l'Epeule. Profitant de ce qu'il n'y avait personne l'individu s'est enfui en emportant une fourrure d'une valeur de 25 francs.

Lorsque vivertie par la sonnette, Mme Pringalle est venue dans le magasin, l'individu était déjà loin. Elle n'a pu que constater le vol pour porter plainte ensuite à M. Delfeil commissaire de police qui a ouvert une enquête.

Fête laïque

La grand concert organisé par l'A. A. des A. E. de l'école de la rue Monteigne, aura lieu dimanche 15 courant, à 4 h. 1/2, celle des fêtes de la mairie.

Le programme est très intéressant. La plaisante accompagneteur est M. O. Scoré.

On terminera par *Le Commissaire est bon enfant*, comédie en un acte de Courteline.

Cercle Polyglotte

Ce soir aura lieu au local du Cercle Polyglotte l'assemblée générale trimestrielle.

Cette réunion doit être très importante, tous les membres qui ont eu vue la prospérité du cercle, se feront un devoir d'y assister.

Ce y recueillera aussi les adhésions pour le banquet par souscription de 2f de ce mois.

Le mort de Louise Michel

On nous communique ce qui suit :

Le Comité Exécutif de la Section roubaisienne du Parti Socialiste de France, prend part à la profonde douleur qu'éprouve le prolétariat tout entier, dans la perte de la vénérable propagandiste Louise Michel.

Son inépuisable bonté, ses foi ardente dans ses convictions, son grand amour de l'Humanité et les nombreux services qu'elle a rendus à la cause des faibles et des opprimés, avaient attiré sur Louise Michel l'estime et l'admiration de tous, amis ou adversaires.

Bien que ne partageant pas toutes les opinions politiques de la courageuse militante, le Comité Exécutif, en cette triste circonstance, s'associe au deuil universel de la démocratie révolutionnaire et salue avec respect la mémoire de la vaillante disparue.

Pour le Comité Exécutif de la Section roubaisienne du Parti socialiste de France,

Le secrétaire :
H. LEFEBVRE.

Chambre de Commerce

La Chambre de commerce de Roubaix se réunira dans la salle ordinaire de ses séances, à la Bourse, le vendredi 13 janvier, à 2 heures du soir, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour ci-après :

1. Installation des membres élus le 11 décembre 1904.
2. Elections du président, du vice-président, du secrétaire et du trésorier pour 1905 ;
3. Questions diverses.

Inscription électorale

On nous fait parvenir la communication suivante :

La Section Roubaisienne du Parti Socialiste de France, informe les électeurs qu'un bureau d'inscription et de radiation électorale fonctionne au local « La Paix » tous les jours de 8 heures du matin à 2 heures du soir, jusqu'au samedi 4 Février.

Les personnes qui désireraient se faire inscrire ou faire inscrire d'autres électeurs sur les listes électorales peuvent se présenter, munis d'une carte d'identité : « carte d'électeur, livret de famille ou quittance de loyer, etc. »

De même pour les électeurs qui seraient à faire des demandes de radiation ou de changements d'adresse.

Les électeurs que leur domicile désigne trop du local « La Paix » peuvent également adresser leur demandes aux endroits suivants : Estaminet Arthur Mansart, rue de l'Epeule, 77 ; Henri Thérin, angle des rues de la Lys et du Fontenoy ; Henri Rimpe « Au Chien Blanc », rue de Tourcoing ; Lévis Baillent, Grande-Rue, 72 ; Ivo Van Weerbeke, rue de Lannoy, 34 ; Gustave Planche, angle des rues Ingrand Lemaire « Au Rendez-vous » et en général dans tous les locaux des groupes du parti.

Grande Fanfare

Les vacances de Noël ont étant arrêtées, MM. les Musiciens sont avisés que les répétitions reprendront leur cours à dater d'aujourd'hui, vendredi 16 janvier, à 8 h. 1/2 précises.

La Commission administrative croit pouvoir compter sur l'assiduité absolue et active de tous pour mener à bonne fin l'année musicale qui commence.

Tribunal de simple police

Audience du 12 Janvier

La loi sur le travail. — M. Henri Lebbe, blanchisseur de laines à Wattrelos, est un patron peu orgueilleux, en voici la preuve : M. l'inspecteur du travail s'constate : 1. Que la personnel ne prévoit pas ses repos en commun ; 2. Que sept femmes travaillaient du samedi 10 décembre à 5 heures 1/2 du matin jusqu'au dimanche 11, à 8 heures 1/2 du matin, sans prendre de repos ; 3. Que deux ouvriers jeunes ouvriers n'avaient pas de livret ; 4. Que tous les ouvriers n'étaient pas portés sur le registre ; 5. Que M. Lebbe, très soucieux de la santé de ses ouvriers ne laissait pas de fin deux ses ateliers, transformés en hiver en véritables glacières, alors que le 12 août 1904, M. Bellon, l'honorable inspecteur du travail l'avait mis en demeure de chauffer son établissement.

M. Lebbe veut se donner raison, et il tente de prouver que ce qu'il a lait est bien.

M. De Routy, indigné d'une telle mentalité, se peut s'empêcher de s'écrier : « C'est scandaleux ! »

M. Lebbe. — Vous ne savez pas ce que c'est que mon métier.

M. le président. — Vous devriez être honteux de parler ainsi, vous n'avez pas le respect de votre personnel.

M. Lebbe. — J'aime mieux ne pas répondre et me soumettre à la loi.

Le tribunal condamne ce patron des ouvriers à sept amendes de 15 fr. ; à 29 amendes de 5 fr. et lui accorde un délai de 1 mois pour installer des appareils de chauffage.

Cette sévère mais juste condamnation est soulignée de toutes parts dans le prétoire, par des murmures d'approbation.

— Mmes Brouwet et Gasseau, tailleuses, 42, rue d'Inkermann, ont été l'objet d'un procès-verbal de la part de l'inspectrice du travail, qui trouve le personnel au travail à 5 heures 10 de soir, heure indiquée sur l'horaire, comme celle de goûter.

Mme Brouwet excipiens en prétend la nécessité de cette infraction au règlement : le travail devait date à 6 h. 1/2.

Devant ces déclarations le tribunal relaxe les prévenues.

Affaires diverses. — Pour infraction à la police des cabarets, 5 fr. d'amende à Marie Lebrocq ; 1 fr. à Louis Debay ; 1 fr. à Mme Théophile ; 6 fr. à Léon Bonfoste ; 1 fr. à Lamps, Cavalier Auguste, Dobelmar Henri, Jacy Eugène, Jacy Albert ; pour ivresse, 1 fr. d'amende à Dominique Lefebvre, Jean Charles, Pitz Joseph, Leonetto Hippolyte, Vasparre Désiré, Masquelet Aimé, Renard Gustave, Vesthoyne Jean ; 3 fr. à Verbeurvelde Pierre et Descamps Joseph.

Un sieur d'amende à Poitet Arthur pour coups et blessures ; à Pilot Delcourt, pour défaut de [illegible] à son Gaore ; à Lepoco Dujardin, pour les faits suivants qu'on a trouvé pas au théâtre ; à Dewaele Alfred, pour chandon de voiture ; à Jaloux Théodore, pour défaut de numéro à sa voiture ; à Pipe Joachim, pour avoir battu deux voitures à la fois ; à Dervet Louis et Devie Jules, pour infraction à la police des marchés ; à Soulbert Marie et Dhesse Emile, pour divagation de chien ; à Vandenbeckle Louis, pour avoir coupé un convoi funèbre ; à Henri Corwuyts, pour défaut de registre ; à Pelle Edouard, pour abandon de voiture ; à Rousseau René, pour avoir uriné sur la rue ; à Leroy Charles, pour avoir traversé un champ ; Pavard Motes, pour avoir d'injures envers un [illegible] ; à un tire avec 5 francs d'amende.

Les violences. — Durez Cézar et Louis Jacquet pour violences légères, sont condamnés chacun à une journée de travail.

— Au mois de décembre dernier, Vanderbecke Louis avait été condamné, par défaut à deux jours de travail pour coups à sa femme, Elise Renard.

Vandenbecke, assisté de Me Catelle, n'est présenté hier devant le tribunal pour demander l'exécution du premier jugement.

Me Catelle donne de nombreuses explications à la tribunal, défilé, relaxa l'inculpé.

— Trois jours de travail à Henri Bogard qui n'est montré en pourboire vis navers M. Charles Mathieu.

— Delcrois Sophie, voulant intimider son logeur, Carretta Alfred, et l'empêcher de quitter son garni pour n'en aller vivre dans une autre maison, lui a colle plusieurs giffles sur la figure.

Le tribunal lui donne le tarif : trois jours de travail.

— La brouille règne entre Renard Aimable et Mme Meurel, cultivateur très unis.

Renard, qui n'est pas du tout aimable, n'est un beau jour livré à des violences sur son épouse.

C'est pour cela qu'il comparaît à la barre en compagnie de son père qui dit en juge : « Tout ça c'est d'z'amours ». Un jour de travail à Renard.

— Un jour de prison à Verbecke Marie pour coups sur Hagemas Marie.

— Un jour de travail à Paul Wellaye pour violences sur un employé de l'abouage.

— M. Tijitsis Oscar en demeure plus avec sa femme, mais de temps à autre il éprouve le besoin de la rencontrer pour... la battre.

Le pauvre homme, Marie Declemack apporte au tribunal comme pièce à conviction une énorme mèche de cheveux.

Un jour de travail à Tijitsis.

— Henri Meertens et sa femme Vasegotte Angèle, sont inculpés de violences sur la femme Delmotte.

La plaignante : M. le Juge, lie en tout que « ma brouquette ».

Trois jours de travail à Meertens et un jour à femme.

L'audience est levée à 10 h. 45.

Menus faits locaux

— Mlle Polmen Marinie, 1d une soigneuse, 14, rue Beaurewaert, en nettoyant des cassettes à l'usine Auguste Lepoutre, s'est fait une piqûre à la main droite, 8 jours.

— M. Louis Calot, 42 ans, rue des Acacias, 41, en Blanc-Seau, Tourcoing, s'est blessé à l'index droit en roulant un tonneau chez M. Pollet-Jouville frères.

— M. Berret Georges, 27 ans, rue de Mouveux, cour Vanhalewyn, 7, homme de peine chez M. A. Motte frères, s'est blessé au pied droit en marchant sur un clou.

— M. Mathon Théophile, 60 ans, portier de bière à la brasserie « Union Rouboix-Wattrelos, demeurant à Croqbeau (Belgique), s'est tiré l'épaule droite en tombant alors qu'il descendait une roudelle de bière dans une cave. 10 jours de repos.

— M. Deschaneels Henri, 43 ans, limeur-and chez M. Vanoutryve, demeurant rue Basse à Mouveux, s'est blessé à la jambe droite en se frôlant à la meuble de son métier. 2 jours.

— M. Bailly Jean, 25 ans, chauffeur chez M. Crépelle Fontaine, demeurant 39, rue des Sept Ponts, a été blessé à la main droite par la chute d'un disque en tôle.

— M. Corbeaux Henri, 29, rue Kléber à Tourcoing, a déposé au commissariat de la 1re arrondissement, une souveraine de cheval trouvée sur le pont St-Vincent.

— M. Alf. Beyert, demeurant rue du Parc, a trouvé sous sa porte-cochère deux brochas de ravivoir.

— M. Hafroet Casimir, demeure à 26, rue Nouvelle, a trouvé rue du Vieil-Abreuvoir, un sac rempli d'avoine.

— L'agent Dhallulin, a mis en état d'arrestation le jeune Dejean Emile, 11 ans, écolier, demeurant rue de la Vigne, cour Vandevarra, 12, coupable d'avoir volé un sac de vin sur la maison de M. Voreux.

Etat-Civil

Naissances du 11 janvier. — Marcel Verdonck, rue Rocroi, maisons Dillies, 46 — Gustave Eguet, rue des Longues-Haies, 177 — Maurice Castelain, rue de Fontenoy, 6. Coubeteux, 2.

Décès. — Henri Arnout, 74 ans, place de l'Abbatoir, 2 — Georges Vandeerdaele, 40 mois, rue de la Limite, maisons Ladenne, 2 — Philémène Delrance, 85 ans, rue de Mouscron, 15 — Noémi Rhins, 8 mois, rue Solférino, 6. Decroos, 4 — César Boutierville, 60 ans, rue Blanchemaille, 42 — Marguerite Deschepper, 17 ans, même rue — Richard Vincent, 60 ans, même rue — Adélise Grouilion, 71 ans, rue de l'Hospice — Clovis Rousseul, 77 ans, rue Isabeau-de-Roubaix, 23.

CROIX

UNION RADICALE - SOCIALISTE. — L'Union Radicale et Radicale Socialiste de Croix, dans sa séance du 11 janvier, a voté à l'unanimité l'adresse suivante à M. Brisson :

L'Union Radicale et Radicale Socialiste de Croix devant l'indéfectible attitude du citoyen Doumer, à la suite de l'élection à la Présidence de la Chambre, regrette que chez certains hommes, les principes républicains, qui, seuls devraient les faire agir, s'affaissent trop souvent devant l'esprit d'intrigue.

Elle regrette qu'un scrutin secret ne permette pas de sonder au pilori, les noms de ceux que cache un hypocrite anonymat.

Elle adresse au citoyen Brisson dont elle honore de son réclamer, au vaillant et fidèle républicain dont la vie est toute faite d'honneur et de loyauté et qu'une coalition immorale a mis en échec, la plus vive expression de sa reconnaissance et de sa sympathie.

Elle l'assure que cet échec, loin de la diminuer, le fait tout autrement davantage.

Le Comité.

UNION CHORALE. — Les sociétaires sont priés de se rendre au local cette Heartebise, vendredi 13 janvier, à 4 h. 1/2 précises du soir, pour répétition et assemblée générale.

ETAT CIVIL DU 12 JANVIER. — Naissance. — Classens Louise, rue Courbet, cour St-Eloi, 9.

TOURCOING

Décoration de M. Salembien

Le Conseil de Direction de la Caisse d'épargne de Tourcoing et le personnel de la Caisse centrale ont tenu réunis, hier jeudi, à 3 heures chez M. Léon Salembien, membre dudit conseil, afin de le féliciter de sa récente nomination au grade de Chevalier de la Légion d'honneur.

M. Jules Ducoulombier, président a, en en quelques mots aimables présenté au nouveau légionnaire, les félicitations de ses collègues de la Caisse d'Epargne, ainsi que celles des Directeurs adjoints, des Administrateurs des succursales et des bureaux auxiliaires et de tout le personnel.

Il a ajouté qu'il était doublement heureux de cette haute distinction qui ne peut que rehausser encore le bon renom de la Caisse d'épargne, à laquelle M. Salembien se dévoue depuis plus de dix-sept ans, et lui a remis, au nom de celle-ci, une magnifique gerbe de fleurs.

M. Salembien, visiblement ému, a remercié ses collègues de la Caisse d'épargne, et en particulier leur Président, de cette démarche à laquelle il n'est déclaré très sensible.

Entôlage sur la voie publique

Nous avons donné au précédent numéro, relaté l'agression suivie de vol, dont avait été victime lundi vers 10 h. 1/2 du soir, rue Racine, un ouvrier de fabrique. M. Alcide Caron demeurant rue des Girondins.

On sait que Caron en moment où il fut assailli par deux individus, se trouvait en galante compagnie d'une femme qu'il avait rencontrée à l'estaminet Hernaert, rue de l'Amiral-Courbet.

L'enquête ouverte par M. Delattre, commissaire de police du 2e arrondissement, a fait découvrir les auteurs de ce méfait.

Il était établi d'après la déposition de la victime que la femme l'accompagnant était la fille Louise Petit, 19 ans, qui s'était [illegible] au moment de l'agression, avait conduit [illegible] les deux individus.

Cette femme fut interrogée et elle désigna comme étant les coupables, les nommés Edouard Verpoack, 21 ans, et Jules Bonnet, également âgé de 21 ans. Elle vit en concubinage avec ce dernier.

Verpoack fut retrouvé et mis à la disposition de M. le commissaire de police qui lui fit subir un interrogatoire serré. Après avoir nié, il prévoue « fini par entrer dans la voie des aveux et a raconté toute l'affaire.

M. Caron s'était plaint d'avoir été dépouillé de 25 fr. en pièces de 5 fr. et d'en montre en outre un valeur 22 fr.

Verpoack dit que lui et son complice n'ont pris que 15 fr. et la montre de leur victime.

Broock et la fille Petit sont en faite.

Comme on la voit cette affaire se classe bien sous les rubriques d'entôlage sur la voie publique.

Commencement d'asphyxie

Un jeune manœuvre au service de M. Henri Derveux, plafonneur, rue de la Latte, Desiré Lison, 16 ans, était occupé hier après-midi à vider la fosse d'aisance de l'estaminet Defin, rue Saint-Jacques qui devait être cimentée.

Il mena ce travail à bien et rentra chez ses vieux parents, rue de la Baille où soudain il s'affaisse.

M. le docteur Bernard mandé, attribue la malaise du jeune homme à un commencement d'asphyxie.

Il n'en résultera pas de suites graves.

PRINCESSE MAKOKO SAVON Victor-VASSEUR PARFUMERIE PARIS

Malade sur la voie publique

Un ouvrier peintre, M. Auguste Verdet, passant hier vers 3 heures 1/2, rue de Tilleul, s'affaisse soudain. Transporté chez M. Désiré Parey, conseiller municipal il fut transporté ensuite à l'Hôpital Civil dans la voiture d'ambulance.

L'indisposition de l'ouvrier est attribuée à des coliques de plomb prodrales par le biais de cérise.

Solidarité Républicaine

Les adhérents à la 2e section (Malcense), de la *Solidarité Républicaine*, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu samedi 14 janvier, à 8 heures 1/2 du soir, chez M. Ed. Tiberghien, angle de boulevard du Cimetière et de la rue du Pont-de-Neuville.

Ordre du jour : Cotisations mensuelles. — Compte rendu financier. — Renouvellement de la Commission.

Acte de probité

Deux écoliers, Jules Delvoye, 10 ans, rue Levoisier et Paul Allegart, 2 ans, rue du Touquet jouaient aux marbres rue de l'Epine lorsqu'ils trouvèrent aux sommes rondelette constituée en pièces d'or et enveloppée dans un morceau de papier gris. Ils l'ont déposée au bureau de police.

Brasserie des Familles

18, rue de Tournai, 2, place des Halles. — Samedi 14 janvier, à 8 heures. — **Grande Cinématographe parlant Tho-Edison.** — Sept représentations seulement : lundi, jeudi et samedi, à 8 heures précises. — Grande nouveauté : Ali-Baba ou les quarante voleurs, grande féerie en couleur.

Jeudi 19 janvier, matinée à 3 heures. Changement de programme.

Théâtre municipal

Place Lorraine (Direction : A. Bourdette). — Dimanche 15 janvier 1905. — En matinée. — Boréane à 2 h. 1/2, rideau à 3 h. — Première représentation du grand succès : **Le Sire de Vergy.**

La location sera ouverte jusqu'à dimanche à midi.

Prix ordinaire des places.

Menus faits locaux

— M. Charles Vandecastel, 46 ans, tisserand chez Rhiaine, Watteau et Sorine, fabricants place Notre-Dame a été blessé à la paupière droite par l'une des extrémités d'une courroie qui se brisa pendant la marche. Docteur Defosses, quelques jours.

— M. Gustave Schettenne, 41 ans, tisserand chez Mathon et Dubreuil a été blessé à l'oreillette droit pendant son travail. Docteur Picquet, 3 jours.

— M. Désiré Delsaerie, 22 ans, mouleur chez Charles Tiberghien et fils, rue de Lille, a eu la pouce gauche écrasé sous une poutre. Plaie avec arrachement de l'ongle. Docteur Vanzeveldie, 6 jours.

— Une chienne griffon noire, blanche à la poitrine, les pattes et le museau, a été trouvée par M. Louis Honoré, rue des Piets.

— Un chien ratier blanc, tâché de noir à la tête et à l'épaule, a été recueilli par M. Dansette, cabaretier, rue de Paris.

— Assez fréquemment la nuit, les habitants de Blanc-Seau et les gardes du nouvelle entendent des coups de feu, on croit qu'ils sont tirés par des braconniers ne chasse sur les propriétés des châtelains de Mouvaux.

— Un garçon coiffeur, en service depuis plusieurs mois de M. Dusseux, rue Nationale, a perçu diverses sommes, 20 fr. environ, chez